



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'appui Territorial**

Bureau des Installations Classées,
de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section Utilité Publique
DCPPAT-BICUPE-SUP-MB-2022

Arras, le 18 janvier 2022

**OPÉRATIONS MENÉES PAR
L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE (IGN)**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION DE PÉNÉTRER
DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES
SITUÉES DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Vu le code pénal ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code forestier ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la loi n°43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'IGN ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2016 relatif aux missions de l'IGN en matière d'information forestière et notamment les articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 du 24 août 2020 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean RICHERT, secrétaire général adjoint de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu la demande, en date du 25 octobre 2021, présentée par le Directeur Général de l'IGN à l'effet d'autoriser ses agents et ceux des entreprises travaillant pour son compte, à pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire de l'ensemble des communes du département du Pas-de-Calais, afin de permettre la mise en œuvre de leurs missions, à savoir les opérations nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques ainsi que les opérations relatives à l'inventaire forestier national ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Les agents de l'IGN ainsi que ceux des entreprises déléguées par ses soins, sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (sauf à l'intérieur des maisons d'habitation) et dans les bois soumis au régime forestier, afin d'y procéder à toutes opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréopréparation, de levée des données, de révision des cartes et de l'inventaire forestier national. Ils pourront également y planter des balises, y établir des jalons, piquets, bornes ou repères, y pratiquer des travaux nécessaires et autorisés par la loi, y procéder à des relevés topographiques ainsi qu'à des travaux de bornage et d'arpentage et autres opérations que l'exécution de leurs missions rendra nécessaire.

Ces opérations seront effectuées sur le territoire de l'ensemble des communes du département du Pas-de-Calais dont la liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera affiché dans les mairies de l'ensemble des communes du département au moins dix jours avant la mise en œuvre des opérations sur leur territoire respectif et pendant toute sa durée. Un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins des maires intéressés et retourné au préfet du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP).

Cet arrêté sera en outre inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 :

Les personnes désignées à l'article 1^{er} et à qui le Directeur Général de l'IGN aura délégué ses droits, ne sont pas autorisées à pénétrer à l'intérieur des maisons d'habitation.

Elles devront être munies d'une copie du présent arrêté qui devra être présentée à toute réquisition et elles ne pourront s'introduire dans les propriétés privées qu'après l'accomplissement des formalités prescrites à l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892 modifiée et rappelées ci-après :

- dans les propriétés privées non closes, qu'à l'expiration d'un délai d'affichage de dix jours du présent arrêté en mairie de la commune concernée ;
- dans les propriétés privées closes, qu'à l'expiration d'un délai de cinq jours à compter de la notification individuelle du présent arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété. Le délai de cinq jours ne comprend ni le jour de la notification, ni celui de la mise à exécution. À défaut de gardien connu dans la commune, le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les agents pourront entrer avec l'assistance du Juge du Tribunal Judiciaire.

ARTICLE 4 :

Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornements ou de haute futaie ou causé tout autre dommage, avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou à défaut de cet accord, qu'il n'ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

À la fin de l'opération, les indemnités qui pourraient être dues pour dommage causé aux propriétés privées, par les personnes visées à l'article 1^{er}, seront à la charge de l'IGN. À défaut d'accord amiable entre cette administration et le propriétaire, elles seront fixées par le Tribunal Administratif de Lille.

ARTICLE 5 :

Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés des études aucun trouble ni empêchement et de déranger les différents piquets et repères, balises ou jalons servant au tracé qui seront établis dans leur propriété et placés sous la garde de l'autorité municipale.

La destruction, la détérioration ou le déplacement des piquets, repères, balises ou jalons donneront lieu à l'application des dispositions de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1943 modifiée et de l'article 322-2 du code pénal.

ARTICLE 6 :

Les propriétaires et habitants des communes du département, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes effectuant les études et travaux.

Les maires de ces communes seront invités à prêter leur concours, et au besoin, l'appui de leur autorité pour écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution des opérations envisagées.

Ils prendront les dispositions nécessaires pour que les personnes effectuant les études et travaux puissent, sans perte de temps, consulter les documents cadastraux.

En cas d'opposition à ces opérations, il est enjoint aux agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

ARTICLE 7 :

La présente autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans.

Elle sera néanmoins périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

ARTICLE 8 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, pour le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, auprès du Préfet du Pas-de-Calais.

Il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de son affichage, pour les tiers, devant le Tribunal Administratif de LILLE – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62 039 – 59 014 LILLE Cedex.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen »

accessible à partir du site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 9 :

Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le directeur général de l'IGN, les maires des communes du département du Pas-de-Calais, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint
Jean RICHERT

Copie pour information à :

Mesdames les sous-préfètes de Béthune, Boulogne-sur-Mer et Calais ;
Messieurs les sous-préfets de Lens, Montreuil et Saint-Omer

LISTE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	AUDREHEM	BELLONNE
ABLAINZEVELLE	AUDRESSELLES	BENIFONTAINE
ACHEVILLE	AUDRUICQ	BERCK-SUR-MER
ACHICOURT	AUMERVAL	BERGUENEUSE
ACHIET-LE-GRAND	AUTINGUES	BERLENCOURT-LE-CAUROY
ACHIET-LE-PETIT	AUXI-LE-CHATEAU	BERLES-AU-BOIS
ACQ	AVERDOINGT	BERLES-MONCHEL
ACQUIN-WESTBECOURT	AVESNES	BERMICOURT
ADINFER	AVESNES-LE-COMTE	BERNEVILLE
AFFRINGUES	AVESNES-LES-BAPAUME	BERNIEULLES
AGNEZ-LES-DUISANS	AVION	BERTINCOURT
AGNIERES	AVONDANCE	BETHONSART
AGNY	AVROULT	BETHUNE
AIRE-SUR-LA-LYS	AYETTE	BEUGIN
AIRON-NOTRE-DAME	AZINCOURT	BEUGNATRE
AIRON-SAINT-VAAST	BAILLEUL-AUX-CORNAILLES	BEUGNY
AIX-EN-ERGNY	BAILLEUL-LES-PERNES	BEUSSENT
AIX-EN-ISSART	BAILLEULMONT	BEUTIN
AIX-NOULETTE	BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT	BEUVREQUEN
ALEMBON	BAILLEULVAL	BEUVRY
ALETTE	BAINCTHUN	BEZINGHEM
ALINCTHUN	BAINGHEN	BIACHE-SAINT-VAAST
ALLOUAGNE	BAJUS	BIEFVILLERS-LES-BAPAUME
ALQUINES	BALINGHEM	BIENVILLERS-AU-BOIS
AMBLETEUSE	BANCOURT	BIHUCOURT
AMBRICOURT	BAPAUME	BILLY-BERCLAU
AMBRINES	BARALLE	BILLY-MONTIGNY
AMES	BARASTRE	BIMONT
AMETTES	BARLIN	BLAIRVILLE
AMPLIER	BARLY	BLANGerval-BLANGERMONT
ANDRES	BASSEUX	BLANGY-SUR-TERNOISE
ANGRES	BAVINCOURT	BLENDECQUES
ANNAY	BAYENGHEM-LES-	BLEQUIN
ANNEQUIN	EPERLECQUES	BLESSY
ANNEZIN	BAYENGHEM-LES-	BLINGEL
ANVIN	SENINGHEM	BOFFLES
ANZIN-SAINT-AUBIN	BAZINGHEN	BOIRY-BECQUERELLE
ARDRES	BEALENCOURT	BOIRY-NOTRE-DAME
ARLEUX-EN-GOHELLE	BEAUDRICOURT	BOIRY-SAINT-MARTIN
ARQUES	BEAUFORT-BLAVINCOURT	BOIRY-SAINTE-RICTRUDE
ARRAS	BEAULENCOURT	BOIS-BERNARD
ATHIES	BEAUMERIE-SAINT-MARTIN	BOISDINGHEM
LES-ATTAQUES	BEAUMETZ-LES-AIRE	BOISJEAN
ATTIN	BEAUMETZ-LES-CAMBRAI	BOISLEUX-AU-MONT
AUBIGNY-EN-ARTOIS	BEAUMETZ-LES-LOGES	BOISLEUX-SAINT-MARC
AUBIN-SAINT-VAAST	BEAURAINS	BOMY
AUBROMETZ	BEAURAINVILLE	BONNIERES
AUCHEL	BEAUVOIR-WAVANS	BONNINGUES-LES-ARDRES
AUCHY-AU-BOIS	BEAUVOIS	BONNINGUES-LES-CALAIS
AUCHY-LES-HESDIN	BECOURT	BOUBERS-LES-HESMOND
AUCHY-LES-MINES	BEHAGNIES	BOUBERS-SUR-CANCHE
AUDEMBERT	BELLEBRUNE	BOUIN-PLUMOISON
AUDINCTHUN	BELLE-ET-HOULLEFORT	BOULOGNE-SUR-MER
AUDINGHEN	BELLINGHEM	BOUQUEHAULT

BOURECQ	CARVIN	DOUDEAUVILLE
BOURET-SUR-CANCHE	LA CAUCHIE	DOURGES
BOURLON	CAUCHY-A-LA-TOUR	DOURIEZ
BOURNONVILLE	CAUCOURT	DOUVRIN
BOURS	CAUMONT	DROCOURT
BOURSIN	CAVRON-SAINT-MARTIN	DROUVIN-LE-MARAIS
BOURTHES	CHELERS	DUISANS
BOUVELINGHEM	CHERIENNES	DURY
BOUVIGNY-BOYEFFLES	CHERISY	ECHINGHEN
BOYAVAL	CHOCQUES	ECLIMEUX
BOYELLES	CLAIRMARAIS	ECOIVRES
BREBIERES	CLENLEU	ECOURT-SAINT-QUENTIN
BREMES	CLERQUES	ECOUST-SAINT-MEIN
BREVILLERS	CLETY	ECQUEDECQUES
BREXENT-ENOCQ	COLEMBERT	ECQUES
BRIAS	COLLINE-BEAUMONT	ECUIRES
BRIMEUX	LA COMTE	ECURIE
BRUAY-LA-BUISSIERE	CONCHIL-LE-TEMPLE	ELEU-DIT-LEAUWETTE
BRUNEMBERT	CONCHY-SUR-CANCHE	ELNES
BUCQUOY	CONDETTE	EMBRY
BUIRE-AU-BOIS	CONTES	ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE
BUIRE-LE-SEC	CONTEVILLE-EN-TERNOIS	ENQUIN-SUR-BAILLONS
BUISSY	CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	EPERLECQUES
BULLECOURT	COQUELLES	EPINOY
BULLY-LES-MINES	CORBEHEM	EPS
BUNEVILLE	CORMONT	EQUIHEN-PLAGE
BURBURE	COUIN	EQUIRRE
BUS	COULLEMONT	ERGNY
BUSNES	COULOGNE	ERIN
CAFFIERS	COULOMBY	ERNY-SAINT-JULIEN
CAGNICOURT	COUELLE-NEUVE	ERVILLERS
CALAIS	COUELLE-VIEILLE	ESCALLES
CALONNE-RICOUART	COURCELLES-LE-COMTE	ESCOEUILLES
CALONNE-SUR-LA-LYS	COURCELLES-LES-LENS	ESQUERDES
LA CALOTTERIE	COURRIERES	ESSARS
CAMBLAIN-CHATELAIN	COURSET	ESTEVELLES
CAMBLAIN-L'ABBE	LA COUTURE	ESTREE
CAMBLIGNEUL	COUTURELLE	ESTREE-BLANCHE
CAMBRIN	COYECQUES	ESTREE-CAUCHY
CAMIERS	CREMAREST	ESTREELLES
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	CREPY	ESTREE-WAMIN
CAMPAGNE-LES-GUINES	CREQUY	ETAING
CAMPAGNE-LES-HESDIN	CROISETTE	ETAPLES
CAMPAGNE-LES-	CROISILLES	ETERPIGNY
WARDRECQUES	CROIX-EN-TERNOIS	ETRUN
CAMPIGNEULLES-LES-	CUCQ	EVIN-MALMAISON
GRANDES	CUINCHY	FAMECHON
CAMPIGNEULLES-LES-	DAINVILLE	FAMPOUX
PETITES	DANNES	FARBUS
CANETTEMONT	DELETTES	FAUQUEMBERGUES
CANLERS	DENIER	FAVREUIL
CANTELEUX	DENNEBROEUCQ	FEBVIN-PALFART
CAPELLE-FERMONT	DESVRES	FERFAY
LA-CAPELLE-LES-BOULOGNE	DIEVAL	FERQUES
CAPELLE-LES-HESDIN	DIVION	FESTUBERT
CARENCY	DOHEM	FEUCHY
CARLY	DOUCHY-LES-AYETTE	FICHEUX

FIEFS	GRINCOURT-LES-PAS	HESMOND
FIENNES	GROFFLIERS	HESTRUS
FILLIEVRES	GUARBECQUE	HEUCHIN
FLECHIN	GUEMAPPE	HEURINGHEM
FLERS	GUEMPS	HEZECQUES
FLEURBAIX	GUIGNY	HINGES
FLEURY	GUINECOURT	HOCQUINGHEN
FLORINGHEM	GUINES	HOUCHIN
FONCQUEVILLERS	GUISY	HOUDAIN
FONTAINE-LES-BOULANS	HABARCQ	HOULLE
FONTAINE-LES-CROISILLES	HAILLICOURT	HOUVIN-HOUVIGNEUL
FONTAINE-LES-HERMANS	HAINES	HUBERSENT
FONTAINE-L'ETALON	HALINGHEN	HUBY-SAINT-LEU
FORTELE-EN-ARTOIS	HALLINES	HUCLIER
FOSSEUX	HALLOY	HUCQUELIERS
FOUFFLIN-RICAMETZ	HAMBLAIN-LES-PRES	HULLUCH
FOUQUEREUIL	HAMELINCOURT	HUMBERCAMPS
FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE	HAM-EN-ARTOIS	HUMBERT
FOUQUIERES-LES-LENS	HAMES-BOUCRES	HUMEROEUILLE
FRAMECOURT	HANNESCAMPS	HUMIERES
FREMICOURT	HAPLINCOURT	INCHY-EN-ARTOIS
FRENCQ	HARAVESNES	INCOURT
FRESNES-LES-MONTAUBAN	HARDINGHEN	INXENT
FRESNICOURT-LE-DOLMEN	HARNES	ISBERGUES
FRESNOY	HAUCOURT	ISQUES
FRESNOY-EN-GOHELLE	HAUTE-AVESNES	IVERGNY
FRESSIN	HAUTCLOQUE	IZEL-LES-EQUERCHIN
FRETHUN	HAUTEVILLE	IZEL-LES-HAMEAU
FREVENT	HAUT-LOQUIN	JOURNY
FREVILLERS	HAVRINCOURT	LABEUVRIERE
FREVIN-CAPELLE	HEBUTERNE	LABOURSE
FRUGES	HELFAUT	LABROYE
GALAMETZ	HENDECOURT-LES-	LACRES
GAUCHIN-LE-GAL	CAGNICOURT	LAGNICOURT-MARCEL
GAUCHIN-VERLOINGT	HENDECOURT-LES-RANSART	LAIRES
GAUDIEMPRE	HENIN-BEAUMONT	LAMBRES
GAVRELLE	HENINEL	LANDRETHUN-LE-NORD
GENNES-IVERGNY	HENIN-SUR-COJEUL	LANDRETHUN-LES-ARDRES
GIVENCHY-EN-GOHELLE	HENNEVEUX	LAPUGNOY
GIVENCHY-LE-NOBLE	HENU	LATTRE-SAINT-QUENTIN
GIVENCHY-LEZ-LA-BASSEE	HERBINGHEN	LAVENTIE
GOMIECOURT	HERICOURT	LEBIEZ
GOMMECOURT	LA HERLIERE	LEBUCQUIERE
GONNEHEM	HERLINCOURT	LECHELLE
GOSNAY	HERLIN-LE-SEC	LEDINGHEM
GOUVES	HERLY	LEFAUX
GOUY-EN-ARTOIS	HERMAVILLE	LEFOREST
GOUY-EN-TERNOIS	HERMELINGHEN	LENS
GOUY-SAINT-ANDRE	HERMIES	LEPINE
GOUY-SERVINS	HERMIN	LESPESES
GOUY-SOUS-BELLONNE	HERNICOURT	LESPINOY
GRAINCOURT-LES-	HERSIN-COUPIGNY	LESTREM
HAVRINCOURT	HERVELINGHEN	LEUBRINGHEN
GRAND-RULLECOURT	HESDIGNEUL-LEZ-BETHUNE	LEULINGHEM
GRENAY	HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	LEULINGHEN-BERNES
GREVILLERS	HESDIN	LIBERCOURT
GRIGNY	HESDIN-L'ABBE	LICQUES

LIENCOURT
LIERES
LIETTRES
LIEVIN
LIGNEREUIL
LIGNY-LES-AIRE
LIGNY-SAINT-FLOCHEL
LIGNY-SUR-CANCHE
LIGNY-THILLOY
LILLERS
LINGHEM
LINZEUX
LISBOURG
LOCON
LA-LOGE
LOISON-SOUS-LENS
LOISON-SUR-CREQUOISE
LONGFOSSE
LONGUENESSE
LONGUEVILLE
LONGVILLIERS
LOOS-EN-GOHELLE
LORGIES
LOTTINGHEN
LOUCHES
LOZINGHEM
LUGY
LUMBRES
LA-MADELAINE-SOUS-
MONTREUIL
MAGNICOURT-EN-COMTE
MAGNICOURT-SUR-CANCHE
MAINTENAY
MAISNIL
MAISNIL-LES-RUITZ
MAISONCELLE
MAIZIERES
MAMETZ
MANIN
MANINGHEM
MANINGHEN-HENNE
MARANT
MARCK
MARCONNE
MARCONNELLE
MARENLA
MARESQUEL-ECQUEMICOURT
MAREST
MARESVILLE
MARLES-LES-MINES
MARLES-SUR-CANCHE
MAROEUIL
MARQUAY
MARQUION
MARQUISE
MARTINPUICH
MATRINGHEM

MAZINGARBE
MAZINGHEM
MENCAS
MENNEVILLE
MENTQUE-NORTBECOURT
MERCATEL
MERCK-SAINT-LIEVIN
MERICOURT
MERLIMONT
METZ-EN-COUTURE
MEURCHIN
MINGOVAL
MONCHEAUX-LES-FREVENT
MONCHEL-SUR-CANCHE
MONCHIET
MONCHY-AU-BOIS
MONCHY-BRETON
MONCHY-CAYEUX
MONCHY-LE-PREUX
MONDICOURT
MONT-BERNANCHON
MONTCAVREL
MONTENESCOURT
MONTIGNY-EN-GOHELLE
MONTREUIL-SUR-MER
MONT-SAINT-ELOI
MONT-EN-TERNOIS
MORCHIES
MORINGHEM
MORVAL
MORY
MOULLE
MOURIEZ
MOYENNEVILLE
MUNCQ-NIEURLET
NABRINGHEN
NEDON
NEDONCHEL
NEMPONT-SAINT-FIRMIN
NESLES
NEUFCHATEL-HARDELLOT
NEULETTE
NEUVE-CHAPELLE
NEUVILLE-AU-CORNET
NEUVILLE-BOURJONVAL
NEUVILLE-SAINT-VAAST
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL
NEUVILLE-VITASSE
NEUVIREUIL
NIELLES-LES-ARDRES
NIELLES-LES-BLEQUIN
NIELLES-LES-CALAIS
NOEUX-LES-AUXI
NOEUX-LES-MINES
NORDAUSQUES
NOREUIL
NORRENT-FONTES

NORTKERQUE
NORT-LEULINGHEM
NOUVELLE-EGLISE
NOYELLES-GODAULT
NOYELLES-LES-HUMIERES
NOYELLES-LES-VERMELLES
NOYELLES-SOUS-BELLONNE
NOYELLES-SOUS-LENS
NOYELLETTE
NOYELLE-VION
NUNCQ-HAUTCOTE
OBLINGHEM
OEUF-EN-TERNOIS
OFFEKERQUE
OFFIN
OFFRETHUN
OIGNIES
OISY-LE-VERGER
OPPY
ORVILLE
OSTREVILLE
OURTON
OUTREAU
OUVE-WIRQUIN
OYE-PLAGE
PALLUEL
LE-PARCQ
PARENTY
PAS-EN-ARTOIS
PELVES
PENIN
PERNES
PERNES-LES-BOULOGNE
PEUPLINGUES
PIERREMONT
PIHEM
PIHEN-LES-GUINES
PITTEFAUX
PLANQUES
PLOUVAIN
POLINCOVE
POMMERA
POMMIER
LE-PONCHEL
PONT-A-VENDIN
LE-PORTEL
PREDEFIN
PRESSY
PREURES
PRONVILLE
PUISIEUX
QUEANT
QUELMES
QUERCAMPS
QUERNES
LE-QUESNOY-EN-ARTOIS
QUESQUES

QUESTRECQUES	SAINS-LES-MARQUION	SERVINS
QUIERY-LA-MOTTE	SAINS-LES-PERNES	SETQUES
QUIESTEDE	SAINT-AMAND	SIBIVILLE
QUILEN	SAINT-AUBIN	SIMENCOURT
QUOEUX-HAUT-MAISNIL	SAINT-AUGUSTIN	SIRACOURT
RACQUINGHEM	SAINTE-AUSTREBERTHE	SOMBRIN
RADINGHEM	SAINTE-CATHERINE	SORRUS
RAMECOURT	SAINTE-MARIE-KERQUE	SOUASTRE
RANG-DU-FLIERS	SAINT-DENOEUX	SOUCHEZ
RANSART	SAINT-ETIENNE-AU-MONT	LE-SOUICH
RAYE-SUR-AUTHIE	SAINT-FLORIS	SURQUES
REBERGUES	SAINT-FOLQUIN	SUS-SAINT-LEGER
REBREUVE-RANCHICOURT	SAINT-GEORGES	TANGRY
REBREUVE-SUR-CANCHE	SAINT-HILAIRE-COTTES	TARDINGHEN
REBREUVIETTE	SAINT-INGLEVERT	TENEUR
RECLINGHEM	SAINT-JOSSE	TERNAS
RECOURT	SAINT-LAURENT-BLANGY	THELUS
RECQUES-SUR-COURSE	SAINT-LEGER	THEROUANNE
RECQUES-SUR-HEM	SAINT-LEONARD	THIEMBRONNE
REGNAUVILLE	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	LA-THIEULOYE
RELY	SAINT-MARTIN-CHOQUEL	THIEVRES
REMILLY-WIRQUIN	SAINT-MARTIN-	TIGNY-NOYELLE
REMY	D'HARDINGHEM	TILLOY-LES-HERMAVILLE
RENTY	SAINT-MARTIN-LEZ-	TILLOY-LES-MOFFLAINES
RETY	TATINGHEM	TILLY-CAPELLE
RICHEBOURG	SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL	TILQUES
RIENCOURT-LES-BAPAUME	SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS	TINCQUES
RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	TINGRY
RIMBOVAL	SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS	TOLLENT
RINXENT	SAINT-OMER	TORCY
RIVIERE	SAINT-OMER-CAPELLE	TORTEFONTAINE
ROBECQ	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	TORTEQUESNE
ROCLINCOURT	SAINT-REMY-AU-BOIS	LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE
ROCQUIGNY	SAINT-TRICAT	TOURNEHEM-SUR-LA-HEM
RODELINGHEM	SAINT-VENANT	TRAMECOURT
ROELLECOURT	SALLAUMINES	LE-TRANSLOY
ROEUX	SALPERWICK	TRESCAULT
ROLLANCOURT	SAMER	TROISVAUX
ROMBLY	SANGATTE	TUBERSENT
ROUETOIRE	SANGHEN	VACQUERIE-LE-BOUCQ
ROUGEFAY	SAPIGNIES	VACQUERIETTE-ERQUIERES
ROUSSENT	LE-SARS	VALHUON
ROUVROY	SARS-LE-BOIS	VAUDRICOURT
ROYON	SARTON	VAUDRINGHEM
RUISSEAUVILLE	SAUCHY-CAUCHY	VAULX
RUITZ	SAUCHY-LESTREE	VAULX-VRAUCOURT
RUMAUCOURT	SAUDEMONT	VELU
RUMILLY	SAULCHOY	VENDIN-LES-BETHUNE
RUMINGHEM	SAULTY	VENDIN-LE-VIEIL
RUYAULCOURT	SAVY-BERLETTE	VERCHIN
SACHIN	SELLES	VERCHOCQ
SAILLY-AU-BOIS	SEMPY	VERLINCTHUN
SAILLY-EN-OSTREVENT	SENINGHEM	VERMELLES
SAILLY-LABOURSE	SENLECQUES	VERQUIGNEUL
SAILLY-SUR-LA-LYS	SENLIS	VERQUIN
SAINS-EN-GOHELLE	SERICOURT	VERTON
SAINS-LES-FRESSIN	SERQUES	VIEIL-HESDIN

VIEILLE-CHAPELLE
VIEILLE-EGLISE
VIEIL-MOUTIER
VILLERS-AU-BOIS
VILLERS-AU-FLOS
VILLERS-BRULIN
VILLERS-CHATEL
VILLERS-LES-CAGNICOURT
VILLERS-L'HOPITAL
VILLERS-SIR-SIMON
VIMY
VINCLY
VIOLAINES
VIS-EN-ARTOIS
VITRY-EN-ARTOIS
WABEN
WACQUINGHEN
WAIL
WAILLY

WAILLY-BEAUCAMP
WAMBERCOURT
WAMIN
WANCOURT
WANQUETIN
WARDRECQUES
WARLENCOURT-EAUCOURT
WARLINCOURT-LES-PAS
WARLUS
WARLUZEL
LE-WAST
WAVRANS-SUR-L'AA
WAVRANS-SUR-TERNOISE
WESTREHEM
WICQUINGHEM
WIDHEM
WIERRE-AU-BOIS
WIERRE-EFFROY
WILLEMAN

WILLEN COURT
WILLERVAL
WIMEREUX
WIMILLE
WINGLES
WIRWIGNES
WISMES
WISQUES
WISSANT
WITTERNESSE
WITTES
WIZERNES
YTRES
ZOTEUX
ZOUAFQUES
ZUDAUSQUES
ZUTKERQUE